



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : www.tresor.cgt.fr/35

E-Mail : cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr

=====

Déclaration liminaire à la CAP du 23 novembre 2009.

Cette CAP de mutations, plus encore que les années précédentes, se tient dans un contexte très difficile pour les agents.

Les réformes s'empilent à une vitesse effrénée :

- Fusion DGI-DGCP.
- Loi sur la mobilité votée en pleine période estivale.
- Mise en place des SIP.
- Réforme du service des Pensions dès 2010.
- Création annoncée de l'office national de la paye.
- Déménagements de services etc...

Une seule constante : LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !!!

Les agents ne s'y retrouvent plus et ont la forte impression de n'être ni écoutés, ni entendus !

Soucieux d'assurer correctement leurs missions de Service Public, loin de refuser des évolutions utiles au bon fonctionnement des services, ils s'inquiètent, se posent des questions.

Lors de la mise en place de l'application Hélios, on les accusa d'immobilisme, de refus de changement, pour ensuite reconnaître les difficultés inhérentes à cette nouvelle application.

Alors, épargnez-nous ce même scénario ! Les agents sont responsables et connaissent parfaitement le terrain, que leur expérience soit reconnue et prise en compte !

Un jour on nous assure que la fusion de postes est la meilleure des solutions, quelques années plus tard et pour la même structure, il faut au contraire démanteler !

Quelle lisibilité pour les agents et les usagers ?

Un jour l'accueil téléphonique doit se faire sur plate-forme, plus tard c'est le modèle réparti qui revient à la mode.

Quid du service public, des conditions de travail des personnels, des fonds publics dépensés pour défaire ce qui venait d'être mis en place ? Les agents ne sont pas des pantins !

La direction demande à ses personnels toujours plus de professionnalisme et d'adaptations à de nouvelles tâches sans pour autant reconnaître ces nouvelles qualifications.

N'a-t-on pas dû revaloriser au 1^{er} juillet 2009, l'indice majoré 290 de catégorie C afin que celui-ci ne soit pas inférieur au SMIC ?

Le début de la catégorie B (indice 297) n'est guère mieux loti, l'écart étant de 3.6% avec le SMIC .

A la lecture du tableau des vacances d'emplois nous constatons que certains services tels la TCA, sont en sous effectifs importants et chroniques, nous vous demandons d'en tenir compte et de tout mettre en œuvre pour pallier à ces difficultés dans le respect des règles de mutations.

Les collègues de ce service n'en peuvent plus !

En ce qui concerne l'affectation des lauréats de la liste d'aptitude de C en B, nous vous demandons que les règles adoptées les années précédentes soient reconduites. Dans le contexte actuel, il nous semble primordial de ne pas désorganiser davantage les postes et services.

De manière plus générale, nous exigeons que cessent ces suppressions d'emplois et que les agents puissent assurer leurs missions de Service Public dans de bonnes conditions.